

Prioriser la liberté de presse lors du processus de démocratisation : désillusion

Situation en République démocratique du Congo

Caroline Trottier
Université d'Ottawa, Ottawa ON

L'importance intrinsèque de la liberté de presse dans les démocraties déjà établies n'est pas mise en doute. Il s'agit plutôt d'une remise en question de l'argument selon lequel la liberté de presse devrait être priorisée avant la libéralisation de l'économie ou la consolidation de l'état de droit. Les développements économiques et législatifs devraient se retrouver au cœur des stratégies puisqu'ils sont les pré-requis à l'instauration des médias afin d'assurer cette liberté d'expression.

Caroline Trottier est étudiante à la maîtrise en Affaires publiques et internationales.

Lors de son passage en Chine en novembre 2009, le président Obama a déclaré : « Les libertés d’expression et de culte et l’accès à l’information, sont, nous le pensons, des droits universels » (Propos rapportés par l’AFP publié par le journal Le Soleil). L’auteur Henri Maler (2005 : 174) souligne également l’importance de la liberté d’information; « le droit d’informer et d’être informé est le fondement de la liberté de la presse ». Ces visions des droits et libertés conçoivent la liberté de la presse et d’information comme garante d’une société plus démocratique car plus libre. Pour avoir une démocratie solidement ancrée dans une société, plusieurs croient que l’instrument à privilégier est la liberté de presse.

Dans le cadre de ce travail, je me suis questionnée principalement sur la liberté de presse dans les États fragiles, c’est-à-dire à savoir si elle devait être la priorité pour les programmes d’aide en démocratisation. Trop souvent, l’argument que la liberté de presse est l’élément clé d’une nouvelle démocratie est utilisé sans être questionné. Je ne mets pas en doute son importance intrinsèque dans les démocraties déjà établies, mais la liberté de presse ne peut pas se faire avant la consolidation de l’État de droit ou de la libéralisation de l’économie. Pour en arriver à de telles conclusions, j’ai décliné ce travail d’analyse en trois parties : les concepts de démocratisation et de liberté, le type et les quatre rôles des médias et enfin la structure économique et législative en RDC relative aux médias.

L’analyse de la situation de ce pays fragile me laisse croire que la liberté de presse ne peut pas s’ancre à la sortie d’un conflit dans cette société puisque les médias ne possèdent ni les infrastructures matérielles, ni les infrastructures légales nécessaires afin de jouer leurs rôles de chien de garde de la démocratie. Ce qui me fait douter de la pertinence (et de la trop grande importance) du concept de liberté de presse à la sortie d’une crise ou d’un conflit. De plus, faut-il rappeler que la liberté de presse est dépendante du degré de liberté d’expression du régime en place.

La liberté de presse devrait être au cœur des stratégies de développement mais le développement économique et législatif sont des pré-requis à l’instauration de médias efficaces. Commençons tout d’abord par survoler la relation entre liberté de presse et démocratie.

1. CONCEPTS THÉORIQUES

1.1 RELATION ENTRE LIBERTÉ DE PRESSE ET DÉMOCRATISATION

La pensée populaire laisse croire à une corrélation directe et positive entre liberté de presse et degré de démocratisation, c'est-à-dire que plus la presse jouit d'une grande liberté, plus on renforce le caractère démocratique d'une société, et inversement. Je voudrais relativiser cette association de causalité, puisque cette vision est un peu simpliste de la réalité médiatique et de la complexité politique. Dans les faits, seules les entreprises médiatiques riches peuvent faciliter la démocratisation via l'espace public.

Cette relation liberté de presse-démocratie est inspirée d'Habermas et de son concept de « sphère publique ». Il s'agit d'un espace à l'intérieur duquel tous les citoyens peuvent librement discuter politique sans l'influence de l'État soutient Ruth Teer-Tomaselli (2008 : 76). Teer-Tomaselli décline la description de la sphère publique, selon la pensée d'Habermas basée sur quatre principes fondamentaux. Tout d'abord, que les idées et le développement des idées sont indépendants de l'Église ou de l'État. Ensuite, que tous peuvent participer à la discussion (du moins en théorie). Troisièmement, que la sphère publique doit servir les intérêts du public plutôt que celui des individus et celui des citoyens plutôt que les intérêts commerciaux. Et finalement, que les discussions et les débats soient tempérés par la raison et l'esprit critique afin d'empêcher les discours haineux et diffamatoires. La liberté de presse ne peut pas être seule garante de la démocratie dans les États fragiles par la structure et le fonctionnement même des médias de masse.

1.2 MÉDIAS DE MASSE

L'idée selon laquelle les médias favorisent une plus grande démocratisation (participation de tous au débat public) se base sur le concept de médias de masse (compris comme médias grand public à large diffusion). Cependant, les médias dans les États fragiles ne sont que très rarement des médias de masse nationaux comme nous les entendons en Occident car ils possèdent rarement une large diffusion. Ainsi, certains groupes se voient exclus de l'espace public et sont « coupés du cercle de discussion » (pour reprendre l'expression des tenants de la démocratie républicaine).

Yogesh Atal (1997 : 28) souligne que dans le contexte des pays en développement, où la pauvreté est répandue, les médias (appelés « médias de masse ») sont en fait très souvent des « médias de classe », c'est-à-dire qu'il y a une « commodification » des

médias et des messages qui permettent aux plus riches de s'informer. La technologie, qui a permis une plus large diversité de voix en Occident, ne peut pas être prise pour acquise dans les pays en développement puisque l'accès aux technologies est encore plus polarisé qu'en Occident. Les médias de masse ne s'adressent pas au même public cible, et par conséquent ne peuvent être qualifiés de médias de masse dit « traditionnels ». La fragmentation des audiences est un autre élément à considérer (et ce, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres). Pensons au très grand nombre de chaînes de télévision spécialisées offertes par le système satellite en comparaison avec le nombre de chaînes généralistes. Bref, les médias de masse permettent une plus grande diversité des voix à condition que tous puissent avoir accès au médium (technologie de réception ou d'émission de messages) et avoir les aptitudes à comprendre le message (analphabétisme par exemple dans le cas de la presse écrite). Les États fragiles ou faillis n'ont pas toujours les infrastructures qui permettent l'utilisation ou la mise en place de médias de masse à la grandeur de leur territoire (imprimeries, ondes, antennes, TICs). Solidifier une démocratie par des « médias de classe » ne permet donc pas d'envisager une grande liberté de la presse à l'échelle nationale. En plus du contenant, il y a le contenu médiatique qui pose problème.

1.3 LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

Beata Rozumilowicz (2002 : 13) donne deux arguments sur l'importance de la liberté et de l'indépendance des médias; tout d'abord, pour que les individus puissent avoir un forum public afin de pouvoir exprimer leurs opinions, leurs croyances et leurs points de vue. Mais aussi, que la liberté et l'indépendance des médias sont nécessaires pour informer, divertir et enrichir par la diffusion d'idées, d'opinions et de visions. Sans cette liberté et sans cette indépendance, la prise de décision devient biaisée par le faible nombre d'idées discutées et de choix disponibles dans l'espace publique.

L'hypothèse sous-jacente à la relation entre liberté de presse et démocratie est conceptualisée dans la théorie de la liberté de parole qui base sa prémisse sur la liberté de communication comme condition sine qua none à la découverte de la vérité et d'une participation à la vie démocratique. La compétition et la participation (de tous les citoyens d'une société) constitueraient donc les deux fondements de la démocratie.

Cependant, rares sont les cas dans les États où cette liberté de presse existe, tout particulièrement dans les États fragiles. Les médias sont la propriété des

gouvernements et/ou la propriété du secteur privé et sont dépendants des aspirations de leurs propriétaires. Les propriétaires décident des messages puisqu'ils possèdent les véhicules de transmission de l'information. Le consommateur peut encore choisir, mais son choix est restreint par rapport à ce que les médias veulent bien produire et diffuser comme information affirme Atal (1997). En ce sens, les propriétaires des médias sont puissants et peuvent grandement influencer le traitement des nouvelles par leur choix éditorial. À noter, cette réalité existe dans les pays fragiles mais est également présente dans les pays occidentaux.

La liberté de presse ne peut exister que si on lui permet de prendre place dans l'espace public. La responsabilisation des propriétaires médiatiques face à leur rôle est importante. Il est pertinent de se rappeler que « ...free and independent media exist within a structure which is effectively demonopolized of the control of any concentrated social groups or forces and in which access is both equally and effectively guaranteed » (Rozumilowcz, 2002 : 14).

La relation entre liberté de presse et démocratisation dans la réalité d'un État fragile devient difficile à identifier car les entreprises financières sont, entre autre, dépendantes financièrement et manquent de transparence dans leurs pratiques journalistiques. Afin de mieux illustrer les différents paradoxes de l'hypothèse de base (relation de causalité entre liberté de presse et démocratisation), j'ai voulu étudier la situation particulière de la République démocratique du Congo depuis la fin du régime de Mobutu et la place que la liberté de presse a pu prendre dans le processus de démocratisation.

2. TYPES ET RÔLES DES MÉDIAS EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La situation géographique en République démocratique du Congo rend plus difficile l'accès à certains médias diffusés depuis la capitale, et par conséquent diminue le rôle et l'influence qu'ils sont théoriquement censés avoir sur la population. Les prochains paragraphes sont un survol des principaux types de médias en RDC.

2.1 TROIS TYPES DE MÉDIUMS

PRESSE ÉCRITE

L'impression et la distribution de la presse écrite est problématique en RDC. La presse est distribuée à Kinshasa et dans les autres grandes villes voisines puisque les imprimeries existent seulement dans la capitale. En fait, les journaux ne sont

imprimés qu'à quelques milliers d'exemplaires seulement et de façon sporadique dans les régions. Deux journaux sont tout de même publiés à Goma et à Lubumbashi, deux villes provinciales, mais ces journaux sont imprimés dans les pays voisins soit en Ouganda et en Zambie (Renard, 2008 : 148). Un journal à l'unité se vend environ 0,80\$ mais la population survit avec moins d'un dollar par jour. Malgré tout, la presse écrite demeure incontournable dû à son rôle de « collaborateur » à la démocratisation puisqu'elle est consultée par les élites congolaises et étrangères.

TÉLÉVISION

En RDC, l'un des problèmes soulevés à propos de la télévision est le nombre limité de programmes par rapport au nombre de langues parlées (Jones, Vandertaeghen et Dee Viney, 2008 : 175). Évidemment avec l'arrivée de la télévision satellite, ce problème est diminué mais cette technologie fait en sorte que les publics sont de plus en plus fragmentés et difficiles à rejoindre. De plus, la télévision est très chère à produire si on ne s'adresse qu'à un public limité situé principalement en milieu urbain. C'est souvent les riches entreprises qui peuvent déboursier d'importantes sommes d'argent qui se voient attribuer les cases horaires aux heures de grandes écoutes. Fait intéressant, en 2006 c'est pourtant en RDC que l'on retrouve le plus grand nombre de chaînes de télévision sur le continent africain.¹

RADIO

Le médium requérant le moins de soutien technique demeure la radio et en RDC il est de loin le média le plus populaire. Malgré tout, les faiblesses de ce secteur sont importantes : stations réparties inégalement, formation inadéquate des animateurs, gestion improvisée et trop grande dépendance financière. Par exemple, l'incapacité de la RTNC (Radio nationale publique) à payer pour sa retransmission satellitaire auprès de son opérateur.

Il y a par contre, un exemple de média qui fonctionne relativement bien dans le pays, la Radio Okapi (Renard, 2008). En février 2000, le gouvernement congolais et les Nations unies s'entendent pour la création d'une radio pour informer la population locale sur l'aide humanitaire. Radio Okapi est « co-gérée par la MONUC et la Fondation Hirondelle ». Cette radio a pu naître grâce aux partenariats et par une volonté d'appliquer et de respecter les lois et les normes du milieu journalistique. La Fondation Hirondelle est une organisation à but non-lucratif de journalistes qui mettent en

¹ Dix chaînes généralistes, neuf professionnelles, deux confessionnelles, une internationale, une transnationale et deux publiques. *In Malu* (2006).

place des médias dans des zones de conflits. La Radio Okapi a officiellement débutée en février 2002 sur tout le territoire congolais puisqu'elle est constituée d'« une tête de réseau à Kinshasa et (huit) studios régionaux en provinces ». Radio Okapi est diffusée sur les ondes FM, 24h sur 24. Elle est aussi accessible sur Internet et diffuse en quatre langues nationales, en plus du français, pour rejoindre le plus grand public possible (Site Internet de Radio Okapi). Elle permet une diffusion de l'information neutre sur la majorité du territoire congolais. Somme toute, la télévision, la presse écrite et la radio sont encore très dépendantes et fragiles en RDC ce qui diminuent leur liberté et les empêchent de jouer efficacement leurs quatre rôles.

2.2 RÔLES DES MÉDIAS

Rozumilowicz (2002) écrit que le rôle des médias ne doit pas se voir restreindre seulement à l'avancement d'un ordre politique démocratique, mais plutôt à la recherche de transparence et de vérité. Les médias peuvent aussi contribuer au support des structures économiques en fournissant, par exemple, une meilleure information sur des produits et services ou en faisant la promotion d'une compréhension de la société par les multiples groupes qui la constitue. Bref, les rôles des médias sont multiples. J'ai choisi d'utiliser les quatre rôles proposés par Kaarla Nordenstreng (1997) soit la collaboration, la surveillance, le rôle de facilitateur et de critique.

COLLABORATION

Les médias jouent ce rôle lorsque la nation est jeune et insécurisée (temps de guerre ou état d'urgence par exemple). Ils permettent un échange dans l'espace public entre les différents agents étatiques et sociaux. Cet échange est possible seulement si la population a accès aux médias. Yves Renard rappelle qu'un minimum d'infrastructures matérielles est nécessaire pour le bon fonctionnement du secteur médiatique; «ainsi, sans courant électrique pas de diffusion possible pour les radios, pas de diffusion ni de réception pour les programmes télé, pas d'Internet, pas d'imprimerie pour les journaux » (2008 : 141). Cependant, les médias peuvent jouer un rôle de formation politique important dans le pays; « les médias, en coordination avec les autres instances de régulation et d'autorégulation constituent une voie incontournable d'éducation, de formation (de l'opinion) et d'information de la population » (Nkingi, 2004 : 141).

SURVEILLANCE

Ce rôle fait référence à l'idée généralisée que les médias jouent un rôle dans la démocratisation car ils sont le quatrième pouvoir et ont un rôle « AWA », c'est-à-

dire *adversary*, *watchdog* et *agenda-setter*. Les médias ont le devoir de décrier les violations de l'ordre moral et social et d'attirer l'attention sur des enjeux importants des communautés. Cependant, « dénoncer, exercer la fonction indépendante et critique est certes une mission de la presse mais cette dernière devra accepter aussi à son tour d'être critiquée » (Nkingi, 2004 : 238). Si le rôle des médias est de surveiller et dénoncer les situations de corruption, ils peuvent aider à la solidification du système démocratique par la même occasion (Shen et Williamson, 2005 : 330) puisque la corruption mine le système démocratique et la bonne gouvernance. La liberté de presse est l'une des composantes des libertés civiles explique(ent) Shen et Williamson (2005). Avec une plus grande liberté, les médias de masse peuvent jouer leur rôle de surveillance afin de décourager et contrer la corruption.

En République démocratique du Congo, il y a eut des avancements et reculs importants concernant la liberté de presse. Entre 1960 et aujourd'hui, les médias se sont donc multipliés à la suite de conflits qui devaient, en principe, ralentir les entreprises médiatiques dans leur capacité de production et par la perte de leur réseau de diffusion; « ni l'appauvrissement de la RDC ni l'instabilité structurelle ni la guerre à l'Est n'ont empêché la prolifération des médias et des nouveaux outils de communication. Bien au contraire, ces éléments semblent avoir encouragé leur développement anarchique » (Renard, 2008 : 136-137). Les conflits ont nourri le besoin d'information des populations locales. Ce qui est intéressant, c'est que la prolifération des médias s'est produite lors d'élections et de transition de gouvernement, mais que ces mêmes médias ne survivent pas à la suite de ces moments clé dans la période post conflit en RDC. Ce sont pourtant des moments décisifs où la presse peut jouer un rôle de surveillance afin que l'État fragile ne retombe pas dans une situation d'instabilité.

Les années 90 voient le premier signe d'ouverture pour l'évolution de la presse congolaise depuis les années 60. Cette décennie (90) est marquée par le déclin du régime mobutisme marqué par le massacre des étudiants à l'Université de Lubumbashi en 1991 et l'expulsion violente des Kasaiens en 1992. La libéralisation du régime de Mobutu est causée principalement par une crise économique (hausse importante de l'inflation, mauvaise gestion de la nationalisation d'entreprises) et de la fin de la Guerre froide qui protégeait la position de Mobutu sur la scène internationale comme rempart au communisme en Afrique. Sous la pression domestique et internationale, le président Mobutu convoque alors la Conférence nationale souveraine (CNS). Plusieurs médias veulent profiter de cette ouverture, le Zaïre vit naître près de 500

nouveaux titres de presse ce qui contraste avec les 50 déjà existants. Le système en place veut ralentir cette tentative de démocratisation via la presse et la CNS. Un an plus tard, il en reste plus d'une centaine de titres selon Malu (2004).

Une presse pluraliste se développe car le président Mobutu lève l'interdiction à la création de partis politiques et forme même un gouvernement de coalition avec les partis de l'opposition. Ces nouveaux acteurs politiques veulent avoir accès à un espace d'expression publique. Renard explique qu'il s'agit de journaux d'opposition qui sont lus par des militants à haute voix dans la rue et qui commentent et suscitent le débat politique (Renard, 2008 : 139). Pour que la population sache les identifier, les titres de ces journaux étaient imprimés en rouge.

Vers la fin des années 90, la République démocratique du Congo est secouée par plusieurs vagues d'instabilité et de conflits; Laurent-Désiré Kabila contre régime de Mobutu, la guerre des Banyamulenge (et anciens proches du régime de Kabila I) contre Kabila I, et conflits divers qui ont eu lieu la même période. De 1998 à 2003, la presse est encore divisée entre la presse du gouvernement et celle de l'opposition, mais de nouveaux journaux sont apparus et des radios communautaires voient le jour; « l'affaiblissement du régime a permis l'émergence de médias plus indépendants » (Renard, 2008 : 138).²

La transition démocratique qui s'effectue à partir de 2003 (signature de l'Accord global et inclusif signé en décembre 2002) a permis aux différents groupes armés de se transformer en acteurs politiques. Ils ont créé, ou soutenu, des médias afin de communiquer aux Congolais leurs projets et leurs programmes pour les élections du 6 décembre 2006 (première élection depuis les années 1960 avec suffrage universel direct sur tout le territoire) (Renard, 2008 : 139). Ce que l'on peut constater de l'histoire des médias congolais est leur dépendance face aux besoins et intérêts des groupes politiques et militaires.

FACILITATEUR

Lorsque les journalistes veulent créer et soutenir un débat dans l'espace public, ils jouent leur rôle de facilitateur ou médiateur. Il s'agit de l'essence même du mouvement du journalisme public et civique. Les médias doivent par ce rôle affirmer Nkingi (2004) développer une culture de la tolérance. Pour favoriser l'acceptation

² Notons entre autre la naissance de la radio Okapi pour couvrir les événements dans l'Est du pays pour une plus grande cohésion sociale.

de l'autre, aucun triomphalisme offensant ne doit être accepté, et les perdants doivent accepter les résultats. En République démocratique du Congo, la radio Okapi a largement joué ce rôle depuis sa création en donnant la parole aux populations locales.

Les médias auraient donc un rôle à jouer, selon Yamba (1997), sur la direction et l'intensité des orientations politiques. Par exemple, dans la province de Shaba, le gouverneur et le premier ministre invitaient ouvertement les communautés shabiennes à s'en prendre aux Kasaiens. Yamba (1997) précise que les journalistes ne faisaient pas un travail critique et d'analyse mais rapportaient tels quel les propos des discours haineux pendant plusieurs mois. L'auteur écrit que les journalistes « stigmatisèrent la « plaie incurable » que constituait la présence des Kasaiens au Shaba » (Yamba, 1997 : 50).

CRITIQUE

Les médias doivent examiner et critiquer les gouvernements au pouvoir, les institutions étatiques afin de s'assurer d'une bonne gouvernance. Les médias ont pour rôle d'informer le public sur les problèmes domestiques et internationaux. Wolfsled (2008) souligne l'importance de la présence d'un grand nombre de médias alternatifs qui permet aux journalistes de consulter une variée de sources d'information et augmente leur habilité d'analyser le système politique domestique. Bref, les médias ont plusieurs rôles à jouer afin de veiller au bien commun en collaborant, surveillant, facilitant et critiquant les gouvernements. La RDC a des partenaires internationaux, tels que l'ONU et DFID, afin de l'appuyer dans la régulation de ses médias et l'élaboration d'un cadre légal pour protéger la profession car elle fait face à plusieurs défis.

Les médias peuvent non seulement aider à trouver un compromis mais également renforcer les positions les plus extrémistes qui peuvent mener à des actions violentes. Permettre une liberté de presse complète dans un État fragile peut être un lieu propice pour la naissance de médias de haine. Wolfsled (2008) va dans le même sens lorsqu'il explique que lorsqu'il y a des tensions et divisions importantes au sein d'une société, les médias vont mettre l'accent sur ces différences et peuvent marginaliser ceux qui sont en désaccord avec le courant de pensée populaire³.

³ Dans la province Shaba au Congo, la télévision, la radio et les journaux ont précipités l'épuration « ethnique » par la façon que les journalistes ont couvert les événements et rapporté les propos haineux envers les Kasaiens du gouverneur Gabriel Kyungu wa Kumwanza et du premier ministre Nguz Karl I Bond. Le traitement du contenu est donc primordial.

Le cas au RDC démontre que malgré les efforts pour promouvoir la liberté de presse, les médias n'ont pas pu remplir leurs rôles. Maler (2008) résume la situation lorsqu'il affirme que : « L'information pluraliste, diversifiée, exigeante est menacée d'abord par la censure politique ouverte. Mais elle l'est aussi par les formes moins visibles de la censure économique. Elle peut l'être aussi par la conjonction du contrôle politique et de la sanction économique» (Maler, 2008 : 178). Dans un pays en transition comme la RDC, deux éléments sont à considérer pour que la libre presse devienne un véritable catalyseur pour la démocratisation: les infrastructures matérielles et les considérations juridiques. C'est ce qui a manqué depuis l'indépendance de la RDC afin d'enraciner la culture de liberté de presse dans sa société est une structure pour son économie et son système législatif.

3. STRUCTURE ÉCONOMIQUE ET CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES

3.1. STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Afin de rendre les médias accessibles, indépendants et libres, un système économique fort est nécessaire. Dans le secteur médiatique, les journalistes en RDC sont employés sans contrat de travail et très souvent ne sont pas payés, ou sinon mal payés. Yves Renard va jusqu'à affirmer que « dans ce secteur comme dans les autres en RDC, cela aboutit à une généralisation de la corruption qui est devenue le modèle économique obligé du journalisme congolais » (2008 : 141). La corruption dans le secteur du journalisme porte le nom de coupage. Les journalistes ne sont pas payés par le journal pour lequel ils travaillent, mais sont payés par la personne ou l'organisation qui fait l'objet de leurs reportages. Renard (2008) décrit le coupage comme « un mélange des genres complet entre information, publicité, sponsoring et corruption pure et simple » (2008 : 141). Une autre technique utilisée afin de maintenir une indépendance éditoriale est de publier deux articles sous deux noms explique Renard (2008 : 143-144); le premier signé sous son nom rémunéré par le « coupeur », et le deuxième publié par un pseudonyme. Ces techniques sont apparues dans le secteur de la presse congolaise car les droits des journalistes ne sont pas respectés, mais « l'absence de cadre légal rend également très difficile le respect des règles élémentaires de la profession et plus difficile encore l'application de sanctions contre les journalistes ou éditeurs... le risque de sanctions est presque inexistant ». La qualité de la presse et la diversité de cette presse est dépendante des structures économiques en place régit par des cadres légaux sans conséquences si non respecté. Les deux victimes dans cette situation rappelle Renard sont les journalistes et la population civile; « ainsi, la diversité de la presse en RDC et sa

« qualité » dépendent de la capacité de la société congolaise et de ses dirigeants à garantir la sécurité physique, juridique et matérielle des acteurs du secteur des médias au Congo» (Renard, 2008 : 143-144).

3.2. CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES

Afin de bien réguler les entreprises de presse, une infrastructure légale minimale est primordiale selon Renard (2008). L'auteur affirme que « sans infrastructure légales, pas de cadre juridique pour les entreprises de presse, pas de contrats de travail, ni de fiches de paye, pas non plus d'organisme indépendant de régulation des médias indépendant du pouvoir politique afin de lutter contre la connivence du « coupage ». Mais pas de recours non plus en cas de diffamation ou de diffusion d'information fantaisiste» (2008 : 143-144). C'est pourquoi il faut s'attarder à la structure législative entourant le statut de la presse et ses rôles et devoirs en République démocratique du Congo.

LOI DE 1981

*La loi de 1981*⁴ balise les contours de la liberté d'expression du journalisme, chose qui n'avait jamais été entreprise par aucun autre texte de loi. Par contre, « cette loi est plus répressive que protectrice » puisqu'elle soumet les journalistes congolais « à plus de contraintes qu'à la liberté » (Djeri, 2006 : 156). Elle demeure somme toute considérée comme un avancement de la liberté de presse.

LOI DE 1996

La loi de 1996 « ...reconnaît à la presse le droit d'user de sa liberté, et lui impose en revanche, le devoir de respecter les faits, l'ordre public ainsi que les droits d'autrui » (Djeri, 2006 : 158). La liberté de presse a été régie par une loi qui concilie la responsabilité du journaliste et la diffusion de l'information.⁵ Deux articles de ce projet de loi abordent spécifiquement les questions de liberté et d'indépendance.⁶ De part cette loi de 1996, le responsable du média peut être « non seulement pénalement responsable du contenu du journal ou de l'écrit périodique mais

⁴ Ordonnance-loi no81/011 du 2 avril 1981, (In Djeri, 2006, p.156).

⁵ N°06-002 du 22 juin 1996, (In Djeri, 2006, p.158).

⁶ L'article 11 stipule que : « Le journaliste est libre d'accéder à toutes les sources d'information. Il n'est pas tenu de divulguer ses sources d'information sauf dans le cas prévu par la loi » (Djeri, 2006, p.158) L'article 14 décrit que : « La création et la gestion des moyens de communication des entreprises de presse, des agences de presse et des messageries de même que l'imprimerie et la librairie sont libres. Ces activités s'exercent en toute indépendance, dans le respect de la loi» (Djeri, 2006, p.158).

également civilement responsable, solidairement avec l'auteur de l'écrit et le gérant, des condamnations prononcées contre le journal ou l'écrit» (Djeri, 2006 : 158). Il n'eut par contre jamais de suite à cette législation qui avait pourtant le potentiel pour faire diminuer la désinformation.

Ces deux lois n'ont pas pu être assez fortes pour faire respecter certains critères pourtant essentiels au concept de liberté de presse tels que la liberté d'expression ou d'objectivité journalistique en RDC. En somme, une mise en œuvre plus efficace du cadre légal existant permettrait de mettre fin à plusieurs pratiques jugées nuisibles aux rôles des médias et moins dommageable pour le processus de démocratisation. Il existe encore une ignorance par les magistrats concernant les textes de loi régissant la presse, par l'ignorance des radios communautaires dans la loi no96/002 du 22 juin 1996 et l'ignorance de la loi n096/002 du 22 juin 1996 dans les procès des journalistes sur les délits de presse.

Perret (2005) croit que les médias doivent respecter un minimum de règles, par exemple « qu'ils soient structurés en entreprises, qu'ils soient capables de générer des ressources non occultes, qu'ils payent leurs agents et les forment, qu'ils soient sanctionnés en cas de manquements graves à la déontologie ». Lorsque l'encadrement juridique sera utilisé et respecté de tous, alors seulement les médias pourront participer au concept de liberté de presse afin de surveiller le gouvernement des abus et d'informer la population.

CONCLUSION

La presse en République démocratique du Congo a effectivement contribué à éveiller chez les Congolais l'importance de la participation dans la gestion de la chose publique. Cependant, les lacunes des infrastructures matérielles, économiques et judiciaires ont forcé les journalistes à se tourner vers des pratiques de traitement de l'information biaisée et corrompus. Comme je l'ai mentionné au début de ce travail, je n'ai pas mis en doute l'importance intrinsèque de la liberté de presse dans le processus de démocratisation, mais j'ai voulu démontrer qu'il faut plus que son concept. À elle seule, la liberté de presse ne peut pas mener à terme le processus de démocratisation d'un État fragile.

La RDC s'était pourtant pourvu de lois, de cadres, et d'organisations de surveillance dans les années 1990 et 2000, mais ses entreprises médiatiques n'ont pu seules

soutenir la démocratisation. Renard (2008) poursuit dans le même sens en écrivant que "l'immensité d'un pays et sa désorganisation structurelle et administratives rendent extrêmement difficiles la création et la pérennisation de médias nationaux. L'accumulation de médias locaux peu sensibles à des problématiques nationales, (et qui) ont tendance à surestimer des problèmes locaux, risque de participer au morcellement du pays plutôt que de contribuer à sa reconstruction» (2008 : 151). La relation entre les médias et les gouvernements est décrite par Wolfsfeld comme une « symbiose compétitive », car de chacun a besoin de l'autre pour atteindre ses buts (2008 : 131). C'est pourquoi il est important que la liberté de presse doit être renforcée simultanément, sinon après la mise en place d'infrastructures physiques et judiciaires, de développement économique et de programme de bonne gouvernance. La relation liberté de presse-démocratisation peut prendre forme dans des sociétés qui ont les structures respectant au minimum les droits et devoirs des journalistes et soutenant économiquement les entreprises de presse. Ce n'est que de cette façon qu'une presse libre favorisera la démocratie en étant « responsable, libre, engagée, cultivée et bien formée » comme l'entend Nkingi (2004).

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE FRANCE PRESSE (2009). « Obama plaide pour la liberté d'expression en Chine », *Le Soleil*, 16 novembre. [en ligne] : <http://www.cyberpresse.ca/international/etats-unis/200911/16/01-922008-obama-plaide-pour-la-liberte-dexpression-en-chine.php>
- ATAL, Yogesh (1997). « One World, Multiple Cultures », dans NETHERLANDSM, Jan. *Media and Politics in Transition*, Servaes & Rico Lie (eds), p. 19-28.
- BAKER, C.Edwin (2002). « The Relationship of the Press to Democracy », dans *Médias et vie démocratique*, Séminaire tenu à Québec le 1er novembre 2002, Québec, p. 15-21.
- BEBE BESHELEMU, Emmanuel (2006). *Presse écrite et expériences démocratiques au Congo-Zaïre*, France, L'Harmattan, Collection « Recherches en Bibliologie », la science générale de la communication écrite, 299 p.
- DJERI, Jerry M'Pereng (2006). « Presse et histoire du Congo-Kinshasa: le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation 1990-1995 », Paris : Édition L'Harmattan, 335 p.
- GIBBONS, Thomas (2002). « Freedom of the Press Proprietary freedom and Editorial Independence », dans *Médias et vie démocratique*, Séminaire tenu à Québec le 1er novembre 2002, Québec, p. 59-74.
- JONES NICOLA, Vandertaeghen and Dee VINEY (2008). « The Rise of the Daily Sun and its Contribution to the Creation of Post-Apartheid Identity », dans « *Power, Politics and Identity in South African Media* », éd. préparée par Adrian Hadland, Eric Louw, Simphiwe Sesanti et Herman Wasserman. South Africa : HSRC Press, p. 167-183.
- MALER, Henri (2005). « La critique des médias et ses enjeux démocratiques », dans *Médias, mensonges et démocraties...*, sous la direction de Jean-Pierre Gélard, Rennes : PUR (Presses Universitaires de Rennes), p. 173-113, 180.
- MALU, Aimé Kayembe T. et l'équipe DRIM de l'Institut Panos Paris (2004). « Situation des médias en République démocratiques du Congo », Paris : Édition par l'Institut Panos Paris, 87 p. [en ligne] : <http://www.panosparis.org/fr/doc/Situation.pdf>
- M'PERENG DJERI, Jerry (2006). « Presse et histoire du Congo-Kinshasa; le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation (1990-1995) », Paris : L'Harmattan, 335 p.
- NKINGI, Dominique Ch (2004). "Le rôle des medias dans la reconciliation et dans la reconstruction de la République démocratique du Congo", rapport pour le Séminaire International sur la gestion de la transition en République démocratique du Congo, p. 233-241.
- NORDENSTRENG, Kaarle (1997). « Beyond the Four Theories of the Press », dans NETHERLANDS, Jan. *Media and Politics in Transition*, Servaes & Rico Lie (eds), p. 97-109.
- PALETZ, David (1997). « Political Communication : opportunity and promise », dans NETHERLANDS, Jan. *Media and Politics in Transition*, Servaes & Rico Lie (eds), p. 89-95.
- PERRET, Thierry (2005). « Les médias en Afrique subsaharienne ; un bon usage de la liberté », dans *Médias, mensonges et démocraties...*, sous la direction de Jean-Pierre Gélard, Rennes : PUR (Presses Universitaires de Rennes), p. 107-113.
- RADIO OKAPI. Site Internet. [en ligne] : <http://www.radiokapi.net/index.php?i=56>
- RENARD, Yves (2008). « Des médias entre prolifération anarchique, impunité et pauvreté: le défi de reconstruction du champ médiatique en RDC », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, p. 135-152.
- ROZUMILOWICZ, Beata (2002). « Democratic change : a theoretical perspective », dans *Media Reform, Democratizing the media, democratizing the state*, éd. préparée par Price E., Monroe, Beata Rozumilowicz, Stephan G.Verhulst. London : Routeledge, p. 9-26.
- SHEN, Ce and John B. WILLIAMSON (2005). « Corruption, Democracy, Economic Freedom, and State Strength: a Cross-national Analysis », *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 46, n° 4, London : SAGE publication, p. 327-345.
- SODERLUND, Walter C. et E. Donald BRIGGS (2008). « Zaïre (Democratic Republic of the congo) 1996 : "Operation Assurance", the Intervention that never was », dans Soderlund, BRIGGS and al. « *Humanitarian Crises and Intervention: Reassing the impart of mass media* », p. 171-192.
- STANYER, James and Wring DOMINIC (2004). « Public Images, Privates Lives; an Introduction », *Parliamentary Affairs*, vol. 57, n° 1, p. 1-8.

- TEER-TOMASELLI, Ruth (2008). « National Public Service Broadcasting : Contradictions and dilemmas », dans *Power, Politics and Identity in South African Media*, éd. préparée par Adrian Hadland, Eric Louw, Simphiwe Sesanti et Herman Wasserman. South Africa : HSRC Press, p. 73-103.
- VIRCOULON, Thierry (2008). « Introduction thématique. La république démocratique du Congo : questions autour de la reconstruction post-conflit », *Afrique contemporaine*, vol. 3, n° 227, p. 17-22.
- WOLFSFELD, Gadi (2008). « The Role of the News Media in Peace Negotiations : variations overtime and Circumstance », dans *Contemporary Peacemaking : Conflict, Peace Process and Post-War Reconstruction*, éd. préparée par John Darby and Roger MacGinty. 2e éd., New-York : Palgrave MacMillan Edition, p. 131-144.
- YAMBA, Bandeja (1997). « Presse libre et presse propagande ethnique au Zaïre », dans *Conflits contemporains et médias*, sous la direction de Claude Beauregard et Catherine Saoutier, Montréal : XYZ édition, p. 45-53.